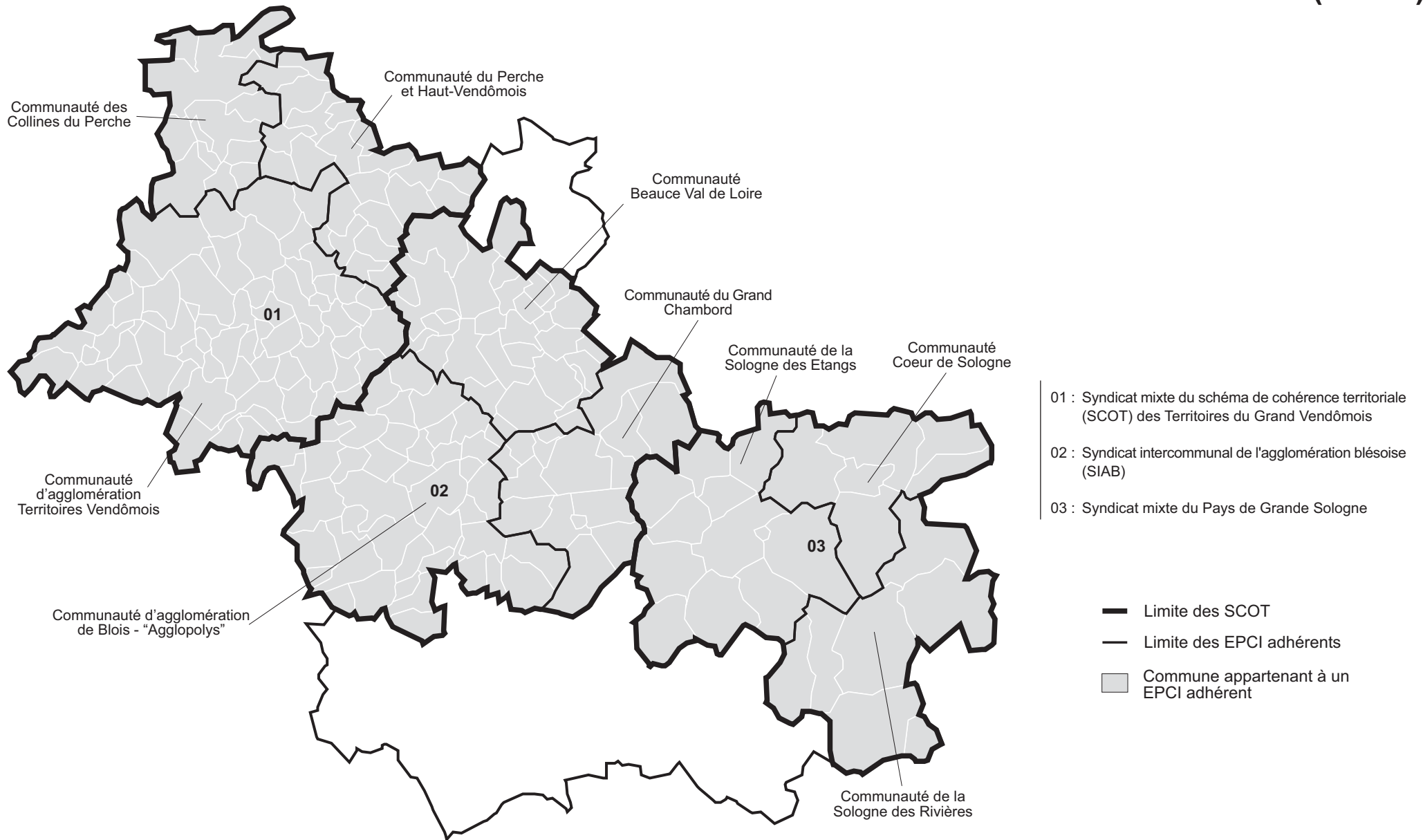


## Syndicats mixtes de SCOT (Schéma de COhérence Territoriale)

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Compétences	Population statistique en 2016	Nombre d'adhérents			Modifications de périmètre ou d'adhérents depuis la création
					communes	EPCI	Institutions	
01	Syndicat mixte du SCOT des Territoires du Grand Vendômois (siège à <b>Vendôme</b> )	2000	Elaboration et suivi du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Vendômois  * mise en place du schéma  * suivi de la réalisation des objectifs préconisés par le schéma  * gestion dans le temps	69 819			3	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Retrait des communes de Faye, Rocé, Villetrun et Villiers-sur-Loir, suite à leur adhésion aux communautés de communes du Pays de Vendôme et du Vendômois Rural (2014)</li> <li>➤ Extension de périmètre à la communauté d'agglomération Territoires Vendômois et aux communautés de communes des Collines du Perche et Perche et Haut-Vendômois (2017)</li> </ul>
02	Syndicat intercommunal de l'agglomération blésoise (siège à <b>Blois</b> )	1998	Elaboration et suivi du SCOT (schéma de cohérence territoriale), soit :  * élaboration du schéma de cohérence territoriale,  * suivi de la réalisation des objectifs préconisés par le schéma de cohérence territoriale,  * gestion dans le temps du document et les révisions éventuelles.  A cet effet, il exerce notamment les pouvoirs prévus au code de l'urbanisme.  Coordination des politiques de l'habitat et la mise en œuvre de toute mesure de nature à en favoriser la réussite.	145 942			3	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Averdon, Blois, Chailles, Chambon-sur-Cisse, la Chapelle-Vendômoise, La Chaussée-Saint-Victor, Chouzy-sur-Cisse, Fossé, Huisseau-sur-Cosson, Marolles, Menars, Mont-près-Chambord, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Villebarou, Villerbon, Vineuil substituées par Agglopolys (Communauté de l'agglomération de Blois) et les Communautés de communes de Beauce - Val de Cisse (qui a fusionné avec Agglopolys en 2012) et Pays de Chambord (2003) devenu « Grand Chambord » en 2013</li> <li>➤ Cellettes, Saint-Bohaire (2004), Orchaise, Saint-Lubin-en-Vergonnois (2005), substituées par Agglopolys suite à leur adhésion à celle-ci.</li> <li>➤ Adhésion des communes de Candé-sur-Beuvron, Cheverny et Valaire par substitution, suite à leur adhésion à Agglopolys au 1/01/2007 ; de Courmemin par substitution, suite à son adhésion à la communauté de communes du Pays de Chambord au 1/01/2010 ; de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire par substitution, suite à leur adhésion à Agglopolys au 1/01/2012</li> <li>➤ Adhésion de la communauté de communes Beauce Val de Loire (2018)</li> <li>➤ Retrait de la commune de Courmemin (2019)</li> </ul>
03	Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne (siège à <b>Lamotte-Beuvron</b> )	2014	Elaboration, gestion et suivi du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de Grande Sologne  * mise en place du schéma  * suivi de la réalisation des objectifs préconisés par le schéma  * gestion dans le temps	30 346	25		3	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Retrait des communes de la Ferté-St-Cyr, Thoury (2003), Courmemin et Villeherviers (2011), Loreux (2012)</li> </ul>

# Syndicats mixtes de schéma de cohérence territoriale (SCOT)



D'après source : Arrêtés préfectoraux - situation au 1/1/19

Observatoire de l'Economie et des Territoires - Janvier 2019